

PROGRAMME DE FORMATION

Comment intégrer un chien de protection dans mon troupeau

<u>OBJECTIFS :</u>	Être capable de mettre en place un chien de protection dans un troupeau
<u>PRE-REQUIS :</u>	
<u>PUBLIC :</u>	Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité
<u>LIEU :</u>	Selon les déplacements des stagiaires
<u>DATES :</u>	En cours de finalisation
<u>RESPONSABLE STAGE :</u>	Jennifer STADLER-LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59
<u>INTERVENANT :</u>	Bruno THIRION, technicien de chien de protection pour la pastorale pyrénéenne.
<u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u>	Paper bord – démonstration et exercices pratiques
<u>DUREE :</u>	14 heures
<u>COUT :</u>	250 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<u>ATTESTATION :</u>	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle et terrain

09h00 – 12h30 : Intervenant : Bruno THIRION, technicien de chien de protection pour la pastorale pyrénéenne

En salle

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Définition de la place du chien de protection. Comment faire le parallèle entre le chien de protection et le chien de conduite : différence de l'utilisation.

Définition des 3 phases de protection :

- La vigilance,
- La dissuasion,
- L'action.

Comment dresser son chien sur la fixation du troupeau :

- Quels sont les points fondamentaux à respecter,
- Quels sont les éléments à prendre en compte pour de bonnes fixations :
 1. Chronologie,
 2. Choix du lot d'animaux,
 3. Choix du lieu.

13h30 – 17h00 : Intervenant : Bruno THIRION, technicien de chien de protection pour la pastorale pyrénéenne

Sur le terrain

Visite de chien dans l'exploitation.

Observation du chien :

- Vérification de la fixation au troupeau en exercice : passage avec congénère :
 1. Test de vigilance,
 2. Dissuasion,
 3. Action.
- Vérification de la fixation au troupeau en exercice : passage d'un humain :
 1. Test de vigilance,
 2. Dissuasion,
 3. Action.

Observation du comportement chien/maître.

2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle et terrain

09h00 – 12h30 : Intervenant : Bruno THIRION, technicien de chien de protection pour la pastorale pyrénéenne

En salle

Echange suite aux visites de la veille sur les différents traits de caractère des chiens afin d'en faire une bonne lecture :

- Qualification et quantification des traits de caractère du chien qui permettront d'apprécier le niveau de qualité des différents paramètres de la protection.

Définition des traits de caractères :

- Sûr de lui,
- Actif,
- Calme,
- Indépendant...

13h30 – 17h00 : Intervenant : Bruno THIRION, technicien de chien de protection pour la pastorale pyrénéenne

Sur le terrain

Visite de chien dans l'exploitation.

Avec l'aide d'une feuille de test et des éléments définis la veille, vérification des concordances des différents traits de caractère du chien.

Test effectué avec plusieurs chiens et mise en avant des différences de trait de caractère.

Evaluation de la formation :

- Bilan des journées,
- Définition des besoins complémentaires.



BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88.59 - Fax : 04.67.20.88.95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Comment intégrer un chien de protection dans mon troupeau »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP) : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Prise en charge de la formation :

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
Le coût de la formation restera à votre charge

› **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**
 - Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
 - Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A
Mas de Saporta - CS 10100
34875 LATTES CEDEX